

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 120-2016

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2016.RRGR.614

Déposée le: 07.06.2016

Motion de groupe: Oui

Motion de commission: Non

Déposée par: Les Verts (Seiler, Trubschachen) (porte-parole)
Les Verts (Sancar, Bern)

Cosignataires: 9

Urgence demandée: Non

Urgence accordée: Non

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Eau du robinet: de meilleure qualité et plus écologique

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'élaborer un acte législatif selon lequel l'eau minérale sera remplacée par l'eau du robinet dans tous les locaux de l'administration cantonale et du parlement ;
2. d'élaborer un acte législatif selon lequel lors de rénovations et de réfections, on n'installera plus l'eau chaude dans les toilettes des bâtiments cantonaux ou de ceux financés par le canton ; le canton pourra prévoir des exceptions (p. ex. dans les hôpitaux, les ateliers, etc.) ;
3. de faire le nécessaire pour que le canton de Berne adhère à l'organisation « Communauté bleue ».

Développement :

L'eau du robinet est d'excellente qualité dans tout le canton et se prête bien à la consommation. Globalement, il faut beaucoup plus d'énergie pour traiter et mettre à disposition l'eau minérale que l'eau du robinet. L'eau du robinet est disponible gratuitement dans tous les bâtiments et occasionne par ailleurs moins de frais de transport et de frais énergétiques. L'eau du robinet est

donc aussi plus écologique. Car si l'eau du robinet est d'excellente qualité, on se demande bien pourquoi mettre à disposition de l'eau en bouteille chère et non écologique.

L'eau, c'est l'or bleu, en bien des endroits une ressource rare, dont la répartition est souvent injuste. En réalité l'eau est un bien public ; pourtant on la commercialise. Dans les pays du Sud surtout, de nombreuses personnes n'ont pas accès à de l'eau potable. « Communauté bleue » a été fondée pour défendre l'eau en tant que bien public. Les communautés bleues appellent les personnes de leur entourage à boire plus d'eau du robinet. Au sein de leurs propres structures et dans leurs processus d'exploitation, elles appliquent une gestion responsable de l'eau potable. Elles utilisent autant que faire se peut l'eau potable distribuée par le réseau public d'approvisionnement. Car qui boit une eau locale ni mise en bouteille ni transportée préserve l'environnement.

L'eau chaude est un bien précieux dont la production demande beaucoup d'énergie. L'eau froide suffit généralement à couvrir les conditions d'hygiène requises. Installer l'eau chaude et l'eau froide coûte beaucoup plus cher qu'installer seulement l'eau froide.